



Les chiffres parlent...

le choix est clair !



Dans le dossier de l'intégration de la police municipale à la Sûreté du Québec, il faut regarder les faits et non les émotions. Il ne s'agit pas d'aimer les **verts** au détriment des **bleus**... Il s'agit de ne pas mettre la Ville de Sainte-Adèle dans le **rouge**.

Quand il est devenu évident que les demandes syndicales mettaient une pression à la hausse très importante sur le budget, le conseil municipal a envisagé une autre option : l'intégration de la police municipale à la Sûreté du Québec. C'est l'option que toutes les autres villes de la MRC des Pays-d'en-Haut ont privilégiée, nous sommes la seule qui maintenait encore un corps de police municipal.

Dans notre démarche, nous nous sommes fixé des objectifs incontournables et non négociables : la sécurité du public, la qualité du service et le contrôle des coûts. La proposition globale de la SQ répond à nos objectifs de sécurité du public et de qualité du service. Quant aux coûts, ils sont nettement inférieurs à ceux du maintien d'une police municipale.

Compte tenu des demandes syndicales, le dossier des coûts, tel qu'analysé par la trésorière, la direction générale et les vérificateurs de la Ville, démontre une augmentation substantielle des coûts de la police municipale au cours des prochaines années.

Si on ajoute à cela la demande d'un fonds de pension à prestations déterminées, alors là, Sainte-Adèle se dirigera à la vitesse grand V dans un gouffre financier. Car, cette demande va bien au delà de nos moyens et de la capacité

de payer des contribuables adélois. Comme conseil municipal, nous sommes convaincus qu'un tel engagement serait irresponsable et hypothèquerait aussi bien le présent que l'avenir de notre ville. **Le statu quo implique une augmentation de taxes d'au moins 10 %. Pourquoi une augmentation de taxes quand il y a moyen de l'éviter.**

« Il ne s'agit pas d'aimer les verts au détriment des bleus... Il s'agit de ne pas mettre la Ville de Sainte-Adèle dans le rouge. »

En 2009, nous avons été élus pour prendre des décisions en tout respect de la santé financière de notre ville, de la capacité de payer des contribuables et de l'équilibre budgétaire nécessaire entre les diverses fonctions de la Ville (travaux publics, urbanisme, environnement, loisirs, sécurité publique etc). Nous nous sommes engagés à être vigilants, à innover pour faire les choses différemment quand cela serait nécessaire, à communiquer et expliquer nos décisions. Dans ce dossier, nous avons tenu trois réunions d'information afin de transmettre les faits et de communiquer la proposition de la SQ. C'est pour cette raison aussi que nous vous transmettons ce numéro spécial de notre bulletin municipal afin de partager avec vous le sens de notre démarche et ce qui inspire notre décision.

UN RÉFÉRENDUM N'EST PAS NÉCESSAIRE

Il n'y aura pas de référendum parce que nous prenons nos responsabilités. Certes, il aurait été plus facile et confortable de faire droit aux

demandes monétaires du syndicat policier ou de se décharger du fardeau de la décision sur le dos des Adéloises et des Adélois. Ce n'est pas notre vision, ce n'est pas notre façon de faire. De même, nous n'entendons pas laisser en héritage un déficit et nous réfugier derrière un «vous avez voté pour». De plus, dépenser 150 000\$ pour qu'une partie de la population s'entre-déchire sur la place publique, ce n'est vraiment pas nécessaire! Prendre cette décision n'a pas été facile, mais nous l'assumons!

Après avoir pesé le pour et le contre, après nous être assurés de la sécurité de la population, après avoir constaté l'ampleur de l'impact financier du statu quo, après avoir validé notre analyse auprès d'experts aussi bien internes qu'externes, nous avons décidé unanimement de voter une résolution qui demandera au ministère de la Sécurité publique d'autoriser l'intégration de la police municipale de Sainte-Adèle à la Sûreté du Québec.

Le maire

Réjean Charbonneau

Les membres du conseil

Nadine Brière, district 1

Roch Bédard, district 2

Lise Gendron, district 3

John Butler, district 4

Robert Lagacé, district 5

Pierre Morabito, district 6

Les régimes de retraite à prestations déterminées... un gouffre financier pour les municipalités

Il ne faut pas se mettre la tête dans le sable, si Sainte-Adèle consentait à ce type de régime de retraite pour les policiers municipaux ou si un arbitre le lui imposait, Sainte-Adèle ne ferait pas mieux que toutes les autres villes du Québec et du Canada. Ce ne serait que le début, car comment justifier de ne pas le donner aux autres employés et comment croire que la bourse ferait une exception pour nous.

Dans une entrevue accordée à Michel Girard de La Presse Affaires, le président de l'Union des municipalités et maire de Rimouski, monsieur Eric Forest déclare...

« On est pris dans un étau affirme le maire Forest. Les employés prennent leur retraite plus tôt que prévu et ils

restent à la charge des régimes de retraite plus longtemps. Les rendements des portefeuilles ne sont pas au rendez-vous. Les déficits de capitalisation des régimes de retraite augmentent. Et on est pris pour les supporter en grande partie. Au niveau de l'impact sur nos finances publiques, le dossier des régimes de retraite est majeur. »

(un article de Michel Girard publié le 5 novembre 2011 à lire sur Cyberpresse à l'adresse suivante :

(<http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/opinions/chroniques/michel-girard/201111/04/01-4464719-regimes-de-retraite-municipaux-les-charges-fiscales-exploisent.php>)

Une augmentation de taxes de plus de 10 %. Non Merci !

Il ne s'agit pas de faire de la finance fiction mais au contraire de regarder de plus près les différents impacts qui affecteront le compte de taxes foncières. Pour chaque 100 \$ d'évaluation une hausse de la taxe foncière de :

- 0,05\$ pour les demandes syndicales
- 0,04\$ pour financer la part de capitali-

sation de la Ville pour le démarrage d'un fonds de pension à prestations déterminées excluant toutes formes de déficit actuariel à l'avenir.

- 0,02\$ pour la construction d'un nouveau poste de police qui va répondre aux normes en vigueur. Nous évitons cette dépense avec l'intégration à la Sûreté du Québec.

La sauvegarde des emplois des policiers municipaux

Comme nous l'avons affirmé, notre décision n'est pas contre les policiers mais pour les contribuables. Nos policiers conservent leurs emplois, ils seront affectés au territoire de Sainte-Adèle. Cela concerne les policiers permanents et les temporaires.

Une économie substantielle et bien réelle

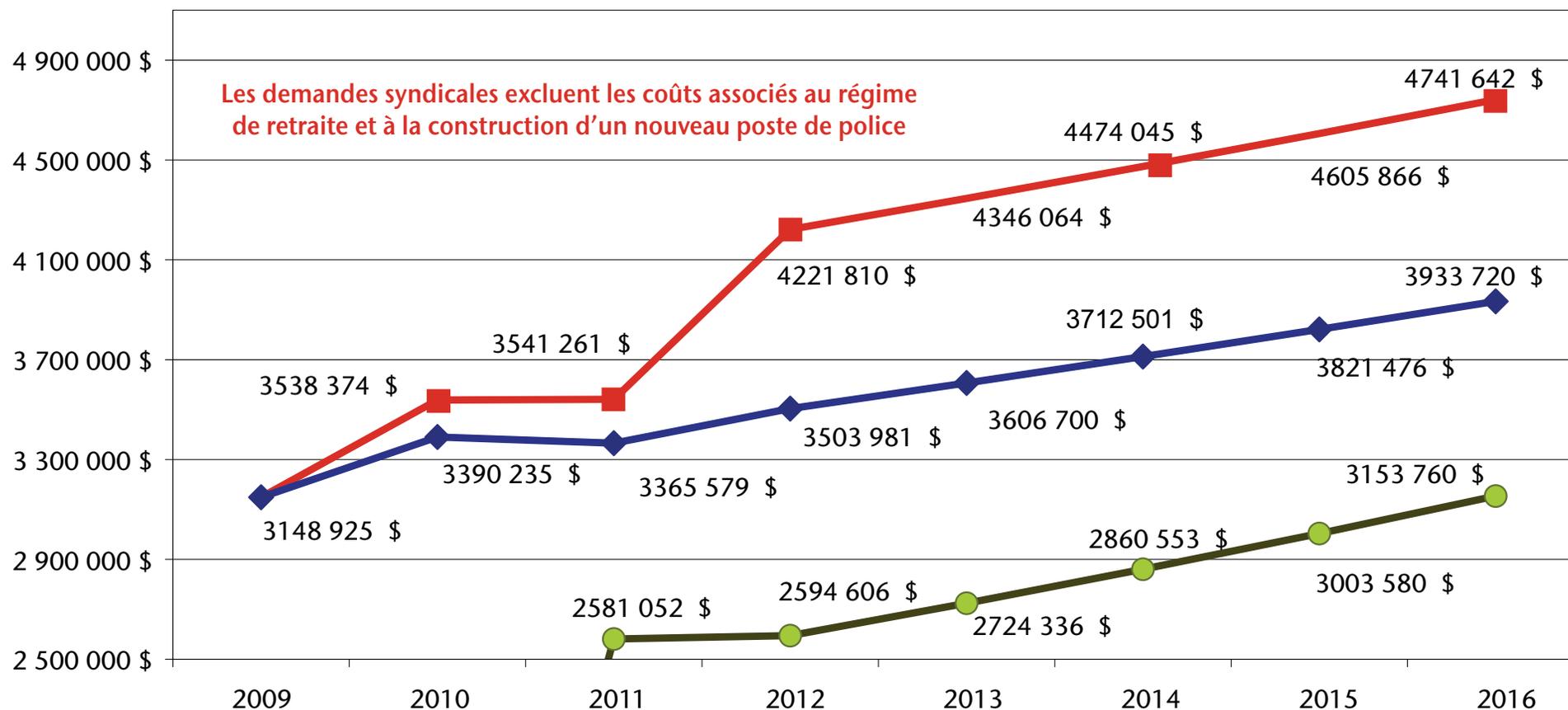
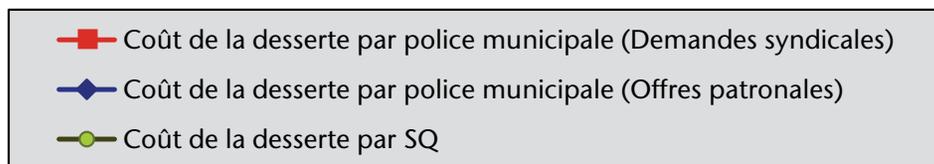
Le tableau que nous publions en page trois indique très clairement les économies substantielles que les contribuables réaliseront avec cette intégration. Nous parlons ici de coûts excluant les impacts d'un régime de retraite à prestations déterminées et du coût de construction d'un nouveau poste de police qui n'est plus aux normes depuis quelques années.

On parle d'une économie de 1,5M \$. Comment est-ce possible ? Par des économies d'échelle importantes, par une gestion fondée sur la cohésion, par la masse critique et par la répartition des coûts à l'ensemble des contribuables québécois, par la volonté politique de créer une véritable police nationale et par un système de péréquation basé sur le rôle d'évaluation de chaque ville participante dans une MRC.



COMPARAISON DES COÛTS

Coûts comparatifs du Service de police



*Une protection policière de qualité
et un meilleur rapport qualité/prix...*

voilà la proposition de la Sûreté du Québec

- La population de Sainte-Adèle profitera d'un service policier efficace et encore plus complet. La SQ a une solide expertise en police municipale. En effet, elle dessert maintenant 1038 municipalités dans 86 MRC.
- La Sûreté du Québec offre obligatoirement des services de niveau 1 à 6. Selon la population qu'ils desservent les corps policiers municipaux offrent des services de niveau 1 à 5. La police municipale de Sainte Adèle offre un service de niveau 1.
- Une police communautaire, des services de proximité et de nombreux programmes de services aux citoyens.
- Un comité de sécurité comptant des élus municipaux (avec droit de vote) et des représentants de la SQ (sans droit de vote).
- Une gestion dynamique qui fait appel à toutes les ressources pour éviter les ruptures de services et assurer une couverture en tout temps.
- L'accès aux programmes variés de prévention développés à la SQ et qui couvrent plusieurs types de clientèles (jeunes, violence conjugale, personnes âgées, maladies chroniques telles l'Alzheimer, etc.). Ces programmes sont adaptés au profil de la population desservie.
- Un intervenant dédié à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin et en lien avec la Maison des Jeunes. Ses mandats sont la lutte à la drogue, au taxage, à la violence en milieu scolaire.
- Des équipes de support opérationnel qui viennent seconder les équipes dédiées aux municipalités (patrouille autoroutière, patrouille moto, patrouille nautique, mesures d'urgence, enquêtes complexes au niveau régional et national). Il est à noter que les policiers municipaux de la SQ ne sont pas affectés à la patrouille autoroutière. Ce sont des équipes de d'autres postes qui travaillent à cette affectation.
- Des équipes de support administratif.
- Une intégration bien planifiée et bien encadrée dans le respect des individus et des meilleures pratiques déjà déployées par la police municipale. Il y a donc une synergie qui contribue à la qualité du service à la population.
- La qualité du service est évidemment accrue également par l'accès aux équipements et aux technologies dont dispose la SQ.